

Compte-rendu des délibérations

Séance du 22 Février 2016

L' an 2016 et le 22 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de LENOIR Daniel, Maire.

Présents : M. LENOIR Daniel, Maire, Mmes : BESSÉ Marie-Françoise, CHAILLOU Laëtitia, CHOINET Patricia, DRIEU Brigitte, FRESSIER Elisabeth, GAINARD Bernadette, LESAULNIER Régine, TREINEN Renée, MM : BRÉHIN Éric, CAILLAUD Pascal, CHOPIN Yannick, DUVAL Jean-Claude, GRANDIN Jean-Jacques, PEZARD Sébastien, PRINCE Michel, ROULAND Michel

Excusés ayant donné procuration : Mme PERRIER Raymonde à Mme GAINARD Bernadette, MM : CHURIN Denis à Mme CHAILLOU Laëtitia, SOUTIF Guy à Mme DRIEU Brigitte

Excusés : Mme DE MEIJER Nathalie, M. BULLOT Ludovic

Absente : Mme VAUCHOT Sophie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 17

Date de la convocation : 15/02/2016

Date d'affichage : 16/02/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS PREFECTURE DE LA MAYENNE

le : 23/02/2016

et publication ou notification

du : 29/02/2016

A été nommé secrétaire : Mme CHAILLOU Laëtitia

Objet des délibérations adoptées à l'unanimité sauf la délibération D16/02/02 qui a été voté à la majorité avec 2 abstentions de M. DUVAL et de Mme TREINEN et 2 voix contre de M. CHOPIN et de Mme BESSE

Monsieur le Maire fait en préliminaire approuver le compte rendu de la séance du 25 janvier 2016 : pas d'objection sur le contenu.

I - GESTION FINANCIÈRE

- Indemnités de conseil :

Les conseillers municipaux ont attribué, avec 2 abstentions et 2 voix contres, au comptable du Trésor une indemnité de conseil répartie comme suit :

- **643.08 € brut pour Mme Mathilde HEULOT pour l'année 2015.**

- Approbation des comptes de gestion 2015 :

Les comptes de gestion 2015 **du budget général** et des budgets annexes **de Belle Etoile et de La Noë**, dressés par le comptable public ont été adoptés à l'unanimité.

- Adoption des comptes administratifs 2015 :

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, les comptes administratifs 2015 **du budget général** et des budgets annexes **de Belle Etoile et de La Noë** sous la présidence de Pascal CAILLAUD.

- Affectation du résultat de l'exercice 2015 du budget général :

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement en section d'investissement au **compte 1068** pour un montant de **564 957.91 €** et en section de fonctionnement au **compte 002** pour un montant de **631 639.56 €**.

II – QUESTIONS DIVERSES

- Modifications statutaires de la C.C.M.A. :

Les conseillers municipaux ont approuvé les modifications des statuts de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs comme suit :

- le transfert de la compétence « **Salle des Sports Suzanne Germain de Pré en Pail** » à effet **du 1^{er} janvier 2017** ce qui induit la modification de l'article 5, paragraphe 2.D. « EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT SPORTIF DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE : CONSTRUCTION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE », alinéa 1 des statuts ainsi qu'il suit :

* *Création, réfection, entretien, aménagement et gestion d'équipements sportifs, piscines et salles de sports, liés à des collèges (communes de Pré-en-Pail et Villaines-la-Juhel).*

- le transfert de la compétence « **Ecole d'Enseignements Artistiques** » à effet du **1^{er} septembre 2016** ce qui induit la modification de l'article 5, paragraphe 3.C, CULTURE ainsi qu'il suit :

- a) Suppression de la mention « *Participation financière au SIVU Ecole d'enseignement artistique : Musique et Danse du Haut Maine et Pail* »,
- b) Adjonction de la mention « *Ecole d'enseignements artistiques* ».

- le transfert de la compétence « **Contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours** » à effet du **1^{er} janvier 2017** ce qui induit la modification de l'article 5-3. Compétences facultatives, paragraphe 3.G. DIVERS, alinéa 2, ainsi qu'il suit :

- a) Suppression de la mention « versement du contingent incendie au Service Départemental d'Incendie et de Secours, la C.C.M.A. agissant alors en qualité d'interface financier »,
- b) Adjonction de la mention « contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours (ou contingent incendie) » à effet du **1er janvier 2017**.

• Commission "logement" de la C.C.M.A. :

Mme PERRIER ne souhaitant plus participer à la commission "logement" de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs, Mme BESSE sera proposée pour la remplacer.

Le Conseil Municipal a également :

- Autorisé Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de permis de construire en vue de son instruction pour la création d'une extension de la salle de fitness (vestiaires et douches hommes-femmes).
- Engagé des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 pour l'acquisition d'une balayeuse autoportée et d'un serveur informatique ainsi qu'un switch à la mairie et pour la dernière travée pour le bardage du boulodrome pour un montant total de **21 269.08 €**.
- Approuvé le procès-verbal de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 04 février 2016 présenté par la C.C.M.A. fixant les attributions de compensation relatives aux transferts de compétence à la C.C.M.A.

❧ DÉCISIONS DU MAIRE ❧

• **Droit de préemption urbain :**

La commune a décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour la parcelle cadastrée :

- Section F n°462, 464, 467, 468 et 470 - Route de Trans,
- Section AB n°207 - 1C rue Chevreuil.

❧ INFORMATIONS ❧

• **Conseil municipal :**

Les prochains conseils municipaux auront lieu :

- le **lundi 07 mars**,
- le **MARDI 29 mars**,
- le **lundi 25 avril**,
- le **lundi 23 mai**,
- le **lundi 27 juin**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

En mairie, le 26/02/2016
Le Maire
Daniel VENOIR



